



Un état des lieux de la pauvreté

CONSEIL FÉDÉRAL • La Confédération mise sur la réinsertion professionnelle pour lutter contre la pauvreté. Une conférence nationale aura lieu cet automne.

La Confédération mise sur la réinsertion professionnelle pour lutter contre la pauvreté. Le Conseil fédéral a défini les grandes lignes de sa stratégie à long terme dans un rapport adopté hier. Une conférence nationale sera organisée cet automne. La stratégie sera alors discutée dans un large cercle. Les cantons pourront exposer leur point de vue, ce qu'ils ont renoncé à faire pour l'instant. Ils prendront une position détaillée cet été. Ils n'en saluent pas moins déjà la publication du rapport, a expliqué le conseiller d'Etat soleurois Peter Gomm devant la presse.

Pour le conseiller fédéral Didier Burkhalter, l'essentiel est que le débat puisse être lancé. Et de souligner que l'aide aux plus démunis est avant tout appliquée sur le terrain, par les cantons et les communes. Le rapport leur fait une série non exhaustive de recommandations comme le développement des offres parascolaires.

Trois axes

Le document évoque trois «orientations essentielles» pour lutter contre la pauvreté. Il prône de soutenir de façon ciblée les enfants socialement défavorisés, notamment en réduisant la sélectivité du système de formation. Puis de continuer sur cette lancée à l'âge adulte avec des mesures de perfectionnement. «Une formation solide reste le meilleur rempart contre la pauvreté», a souligné le ministre des Affaires sociales.

Le document appelle aussi à optimiser le système de sécurité sociale. Il faut éviter les effets de seuil (une faible hausse du salaire entraîne la perte des prestations sociales et donc un appauvrissement au final). Il s'agira parallèlement de mieux coordonner les prestations entre elles et avec les impôts.

Troisième axe: «L'activation», à savoir prendre des mesures d'insertion directe dans le marché du travail. La Confédération veut mettre l'accent sur ce domaine. Paraphrasant Maxime Gorki, Didier Burkhalter a tenu à souligner «qu'il faut respecter l'homme et pas en avoir pitié». Autrement dit, aider celui qui est à terre à se relever plutôt que lui verser une obole. ATS



«Une formation solide reste le meilleur rempart contre la pauvreté», a souligné Didier Burkhalter. KEYSTONE

COMMENTAIRE

Ne pas oublier les «working poor»

CHRISTIANE IMSAND

La pauvreté peut être due à de nombreux facteurs. Dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, le Conseil fédéral passe comme chat sur braises sur le phénomène des «working poor», ces personnes qui ne parviennent pas à s'en sortir en dépit d'un emploi à plein-temps. Les mesures préventives évoquées par la Confédération comme l'amélioration de la formation professionnelle, les mesures de réinsertion ou l'aide aux familles sont certainement utiles, mais elles ne résolvent pas tous les problèmes.

Dans le cas des «working poor», c'est à l'économie qu'il appartient de donner une réponse. Celle-ci passe forcément par des mesures salariales. Car le rôle de l'Etat ne peut pas être de se substituer aux entreprises en offrant des pres-

tations complémentaires à des personnes dont le salaire est insuffisant. Un salaire qui ne permet pas de couvrir le minimum vital n'est pas un salaire, c'est une aumône. Et les entreprises qui octroient par nécessité un salaire de misère sont en bien mauvaise posture.

Didier Burkhalter en appelle certes à la responsabilité sociale de l'économie, mais c'est l'insertion professionnelle qu'il a en tête. Il se garde de faire pression sur les entreprises qui rejettent le partenariat social et il n'aborde pas la question des salaires minimaux. C'est comme s'il s'était déjà résigné à voir la question résolue par le peuple.

Les socialistes s'apprentent à lancer une initiative populaire pour des salaires minimaux. Elle forcera le débat.

OPÉRATION DU GROUPE BÉLIER Un livre de souvenirs fait scandale à Berne

FRITZ DURANGIER

Il croyait écrire un modeste «livre de souvenirs», en toute innocence, et le voilà avec la justice militaire à ses trousses! Le journaliste et ancien activiste du groupe Bélier Pierre Rottet, dont «La balade d'une vie» vient d'être publiée (voir notre édition de lundi), n'en revient pas. Certains de ses souvenirs sont manifestement restés en travers de la gorge des autorités bernoises et fédérales.

Au cœur de la controverse: un passage du livre décrivant une action rocambolesque, en 1972, qui permit au Bélier de subtiliser à une troupe de soldats du «matériel» militaire: à savoir, des tuniques d'officiers et même quelques pantalons. Pour l'anecdote, ces «trophées» furent «subtilisés» par de futures institutrices dévouées corps et âme à la cause du Jura, au terme d'une opération de séduction savamment préparée lors d'un bal champêtre. Dans son livre, Rottet note avec délectation qu'il fallut «une cinquantaine de minutes pour amener nos officiers à ébullition, et une quinzaine d'autres pour passer à l'acte...»

Mais ce qui pourrait passer pour une banale nuit de gaudriole «mit Militär» a déclenché l'ire de la justice militaire, précisément. Averti par les autorités bernoises, qui se sont jetées sur le livre dès sa parution, le juge d'instruction Streng a déposé hier une plainte pour «vol de matériel militaire à but politique»: un délit curieusement imprescriptible en droit suisse!

Certes, l'objet du délit peut paraître anodin: des casquettes, un froc d'officier... Mais c'est le symbole qui a été touché. Si dans les années 70, les «affaires de mœurs» (comment qualifier l'attitude des officiers ayant perdu leur pantalon?) liées à l'armée était étouffées, tel n'est plus le cas aujourd'hui. De plus, la corrélation armée-sexe-vol est un cocktail détonnant qui pourrait être politiquement explosif au moment même de la grande réforme de l'armée suisse.

Pour l'heure, la justice militaire n'a pas demandé la saisie du livre, mais est résolument décidée à éclaircir ce cas de vol de matériel militaire. Ainsi, toute personne ayant participé à l'opération séduction dans le val Terbi, en 1972, est priée de se rendre, aujourd'hui 1^{er} avril, sur les lieux de l'opération (la ferme restaurant du Violat – un nom prédestiné) pour reconstitution. La journée sera soldée, précise un communiqué du Département de la défense. I

EN BREF

RAPPORT DE SÉCURITÉ

Nouvelles corrections requises

Le rapport de politique de sécurité, attendu hier, demeure sur le balan. Le Conseil fédéral «souhaite approfondir encore un point ou l'autre», selon son porte-parole, André Simonazzi. En octobre, le Conseil fédéral avait déjà renvoyé une première mouture et chargé un groupe interdépartemental de retravailler le rapport de politique de sécurité présenté par le ministre de la Défense, Ueli Maurer. ATS

GENÈVE

Le Forum humanitaire mondial cesse ses activités

Surendetté, le Forum humanitaire mondial (GHF), basé à Genève, cesse ses activités. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), qui a annoncé la nouvelle hier, se dit prêt à assurer le coût social de cette dissolution: paiement des salaires et des cotisations sociales du personnel du GHF durant le préavis de licenciement. Le DFAE reprend également à sa charge la moitié des dettes restantes. Afin de garantir une solution acceptable sur le plan social, le déblocage de 1,75 million de francs au total est prévu. L'autre moitié des dettes sera payée par un autre membre du conseil de fondation du GHF, a précisé hier le DFAE dans un communiqué. ATS

VIOLENCE GRATUITE

Trois jeunes condamnés pour avoir tué un dealer

Le Tribunal d'arrondissement de Berne-Laupen a condamné hier trois jeunes qui avaient battu à mort un dealer devant la Reithalle à Berne: ils échappent de peines de prison comprises entre six ans et huit ans et demi. La victime est morte pour 20 francs, soit la somme qu'il avait encaissée pour une vente d'héroïne. ATS

PRÊTRES PÉDOPHILES

Les évêques suisses demandent pardon

En plein regain de polémique, l'Eglise catholique en Suisse est bien décidée à mieux lutter contre la pédophilie en son sein. Dans une déclaration publiée hier, les évêques «avouent humblement avoir sous-estimé l'ampleur de la situation». L'objectif est de faire l'entière transparence et de poursuivre les abuseurs.

Les membres de la Conférence des évêques suisses (CES) «éprouvent de la honte et une profonde consternation» face aux abus sexuels perpétrés dans le cadre de la pastorale, a souligné en conférence de presse à Berne Mgr Norbert Brunner, président de la CES. Les responsables dans les diocèses et les ordres religieux ont commis des erreurs. Au temps de carême, qui invite chacun à reconnaître ses fautes, les évêques demandent pardon pour cela. «Notre principal souci est de ne pas commettre à nouveau les mêmes erreurs», selon Norbert Brunner.

Le président de la CES a précisé que sa conscience le pousse à «poursuivre, punir et éduquer» en matière d'abus sexuels. Les directives éditées par les évêques suisses en 2002 et complétées en 2009 remplissent en général bien leur rôle, selon Norbert Brunner. Tous ceux qui ont souffert d'abus sont encouragés à s'annoncer auprès des centres de consultation pour les victimes ou des centres de consultation diocésains et, le cas échéant, à porter plainte. «Notre Eglise en Suisse n'a pas seulement la volonté de faire la transparence sur le passé, mais également d'aboutir à juger les cas avérés et faire tout le possible pour la prévention.» Il ne s'agit pas que d'une déclaration d'intention: «On y travaille dans les diocèses.»



Les membres de la Conférence des évêques suisses «éprouvent de la honte», a dit Mgr Norbert Brunner (à droite). KEYSTONE

Les évêques prient par ailleurs tous les membres de l'Eglise qui ont commis des abus «d'assumer leurs fautes et de s'annoncer à l'autorité compétente». Celle-ci peut être l'évêque, un délégué, le supérieur d'une congrégation religieuse, une institution de contact indépendante ou encore une autorité judiciaire cantonale.

Les évêques veulent éviter les cas d'abus sexuels et, si abus il y a eu, prévenir une rechute. A ce titre, le plus important est d'avoir «une information réciproque aussi complète que possible entre évêchés, ordres religieux et congrégations», a relevé Norbert Brunner. Cette collaboration doit également être améliorée au niveau international.

La CES se penchera sur la question de la création de listes de prêtres pédophiles lors d'une séance en juin prochain. Le bien-fondé de ses listes est discuté non seulement au sein de l'Eglise, mais également au niveau d'institutions civiles, selon le président de la CES. Les évêques suisses parlent d'abus sexuel lorsqu'un agent pastoral commet des actes sexuels avec une personne qui lui demande conseil, a besoin de son aide ou dépend de lui. Il ne s'agit pas seulement de cas de contrainte ou de violence physique. Même des expressions et des gestes à connotation sexuelle, ou des avances inconvenantes, peuvent être des abus d'ordre sexuel. AP